

**COMPTE RENDU – SYNTHÈSE DE LA SEANCE DU MARDI 13 OCTOBRE 2020**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND GUERET**

**Extrait  
du registre des délibérations**

---

L'an deux mille vingt, le treize octobre à seize heures trente, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à la salle polyvalente de Saint-Vaury, Mmes et MM. les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

---

Étaient présents : Mme Mireille FAYARD, MM. Guy ROUCHON, Bernard LEFEVRE, Thierry DUBOSCLARD, Michel PASTY, Mmes Sabine ADRIEN, Sylvie BOURDIER, M. Eric CORREIA, Mmes Véronique FERREIRA DE MATOS, Marie-Françoise FOURNIER, MM. Henri LECLERE, Christophe MOUTAUD, Ludovic PINGAUD, Mmes Corinne TONDUF, Véronique VADIC, MM. François VALLES, Jean-Pierre LECRIVAIN, Dominique VALLIERE, Alain MOREAU, Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, François BARNAUD, Mme Corinne COMMERGNAT, MM. Alain CLEDIERE, Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, MM. Jean-Luc BARBAIRE, Xavier BIDAN, Pierre AUGER, Mme Patricia GODARD, MM. Jean-Luc MARTIAL, Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD.

Étaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : M. Thierry BAILLIET à Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Olivia BOULANGER à M. Christophe MOUTAUD, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, M. Erwan GARGADENNEC à M. François VALLES, Mme Françoise OTT à M. Ludovic PINGAUD, M. Guillaume VIENNOIS à Mme Corinne TONDUF, Mme Célia BOIRON à M. Eric CORREIA, M. Michel SAUVAGE à M. Alain CLEDIERE, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à Mme Patricia GODARD.

Étaient excusés : Mmes Viviane DUPEUX, Céline BOUVIER, M. Christophe LAVAUD, Mmes Marie-France DALOT, Delphine BONNIN-GERMAN, Marie COMBEAUD, MM. Benoît LASCOUX, Philippe BAYOL, Mme Armelle MARTIN.

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 37

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 9

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres votants : 46

Secrétaire de séance : Mme Mireille FAYARD

**1- APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES  
DES 30 JUILLET 2020 ET 24 SEPTEMBRE 2020**

En raison de l'absence de Mme BOULANGER, secrétaire de séance lors de l'assemblée du 30/07/20, le procès-verbal dudit Conseil sera soumis à l'approbation du prochain Conseil Communautaire. Le procès-verbal du 24/09/20 est adopté à l'unanimité des membres.

## **2- DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

Rapporteur : M. le Président

### **CREATION D'UN POSTE SUPPLEMENTAIRE DE VICE-PRÉSIDENT ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'AUTRE MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE (DELIBERATION N°153/20)**

Réf. article L5211-10 du CGCT.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident de modifier la composition du Bureau comme suit :**

- **création d'un poste supplémentaire de Vice-Président en fixant le nombre de Vice-Présidents à 15,**
- **suppression d'un poste de délégué communautaire en charge d'un dossier particulier en fixant le nombre des autres membres du Bureau Communautaire à 4.**

### **ELECTION D'UN NOUVEAU PREMIER VICE-PRESIDENT (DELIBERATION N°154/20)**

Vu les articles L 2122-7, L 2122-7-1, L 2122-15 et L 5211-2 du CGCT,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- que le(la) nouvel(elle) Vice-Président(e) à élire occupera dans l'ordre du tableau le même rang que l'élu démissionnaire, soit le rang de Premier Vice-Président,
- de procéder à l'élection du nouveau Premier Vice-Président de la Communauté d'Agglomération, comme suit :

#### **ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT EN CHARGE DES « FINANCES »**

Il est procédé à l'élection du premier Vice-Président en charge des « Finances ».

Il est rappelé les procurations de vote suivantes :

- M. Thierry BAILLIET à Mme Marie-Françoise FOURNIER.
- Mme Olivia BOULANGER à M. Christophe MOUTAUD.
- M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER.
- M. Erwan GARGADENNEC à M. François VALLES.
- Mme Françoise OTT à M. Ludovic PINGAUD.
- M. Guillaume VIENNOIS à Mme Corinne TONDUF.
- Mme Célia BOIRON à M. Eric CORREIA.
- M. Michel SAUVAGE à M. Alain CLEDIERE.
- Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à Mme Patricia GODARD.

*M. Éric CORREIA propose la candidature de M. Eric BODEAU.*

## Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	46
Nombre de bulletins blancs :	11
Nombre de bulletins nuls :	1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	34
Majorité absolue	18
A obtenu M. Eric BODEAU : trente trois voix	33
A obtenu M. François VALLES : une voix	1

**Monsieur Eric BODEAU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé premier Vice-Président en charge des « Finances » et a été immédiatement installé.**

Arrivée de Mme Delphine BONNIN-GERMAN (avec 1 pouvoir de Mme Marie COMBEAUD) et de M. Benoît LASCOUX.

### ELECTION DU NOUVEAU CINQUIEME VICE-PRESIDENT (DELIBERATION N°155/20)

Vu les articles L 2122-7, L 2122-7-1, L 2122-15 et L 5211-2 du CGCT,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- que le(la) nouvel(elle) Vice-Président(e) à élire occupera dans l'ordre du tableau le même rang que l' élu démissionnaire soit le rang de Cinquième Vice-Président,
- de procéder à l'élection du nouveau Cinquième Vice-Président de la Communauté d'Agglomération, comme suit :

### ELECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT EN CHARGE DES « TRANSPORTS ET DES MOBILITES »

Il est procédé à l'élection du cinquième Vice-Président en charge des « Transports et des Mobilités ».

Il est rappelé les procurations de vote suivantes :

- M. Thierry BAILLIET à Mme Marie-Françoise FOURNIER.
- Mme Olivia BOULANGER à M. Christophe MOUTAUD.
- M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER.
- Mme Marie COMBEAUD à Mme Delphine BONNIN-GERMAN.
- M. Erwan GARGADENNEC à M. François VALLES.
- Mme Françoise OTT à M. Ludovic PINGAUD.
- M. Guillaume VIENNOIS à Mme Corinne TONDUF.
- Mme Célia BOIRON à M. Eric CORREIA.
- M. Michel SAUVAGE à M. Alain CLEDIERE.
- Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à Mme Patricia GODARD.

M. Éric CORREIA propose la candidature de M. Patrick ROUGEOT.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	49
Nombre de bulletins blancs :	15
Nombre de bulletins nuls :	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	34
Majorité absolue	18
A obtenu M. Patrick ROUGEOT : trente-quatre voix	34

**Monsieur Patrick ROUGEOT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé cinquième Vice-Président chargé des « Transports et des Mobilités » et a été immédiatement installé.**

Arrivée de Mmes Viviane DUPEUX, Céline BOUVIER (avec le pouvoir de M. Christophe LAVAUD).

ELECTION DE DEUX NOUVEAUX VICE-PRESIDENTS (DELIBERATION N°156/20)

Vu les articles L 2122-7, L 2122-7-1, et L 5211-2 du CGCT,

Il est procédé à l'élection de deux nouveaux Vice-Présidents de la Communauté d'Agglomération comme suit :

ELECTION DU QUATORZIEME VICE-PRESIDENT EN CHARGE DE « LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DE LA DYNAMIQUE COMMERCIALE DU CŒUR DE VILLE »

Il est procédé à l'élection du quatorzième Vice-Président en charge de « la politique de la ville et de la dynamique commerciale du cœur de ville ».

Il est rappelé les procurations de vote suivantes :

- M. Christophe LAVAUD à Mme Céline BOUVIER.
- M. Thierry BAILLIET à Mme Marie-Françoise FOURNIER.
- Mme Olivia BOULANGER à M. Christophe MOUTAUD.
- M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER.
- Mme Marie COMBEAUD à Mme Delphine BONNIN-GERMAN.
- M. Erwan GARGADENNEC à M. François VALLES.
- Mme Françoise OTT à M. Ludovic PINGAUD.
- M. Guillaume VIENNOIS à Mme Corinne TONDUF.
- Mme Célia BOIRON à M. Eric CORREIA.
- M. Michel SAUVAGE à M. Alain CLEDIERE.
- Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à Mme Patricia GODARD.

M. Éric CORREIA propose la candidature de Mme Marie-Françoise FOURNIER.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	52
Nombre de bulletins blancs :	19
Nombre de bulletins nuls :	1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	32
Majorité absolue	17
A obtenu Mme Marie-Françoise FOURNIER : trente-deux voix	32

**Madame Marie-Françoise FOURNIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée quatorzième Vice-Présidente en charge de « la politique de la ville et de la dynamique commerciale du cœur de ville » et a été immédiatement installée.**

Arrivée de Mme Armelle MARTIN.

ELECTION DU QUINZIEME VICE-PRESIDENT  
EN CHARGE DE « LA MUTUALISATION ET DES TRAVAUX »

Il est procédé à l'élection du quinzième Vice-Président en charge de « la mutualisation et des travaux ».

Il est rappelé les procurations de vote suivantes :

- M. Christophe LAVAUD à Mme Céline BOUVIER.
- M. Thierry BAILLIET à Mme Marie-Françoise FOURNIER.
- Mme Olivia BOULANGER à M. Christophe MOUTAUD.
- M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER.
- Mme Marie COMBEAUD à Mme Delphine BONNIN-GERMAN.
- M. Erwan GARGADENNEC à M. François VALLES.
- Mme Françoise OTT à M. Ludovic PINGAUD.
- M. Guillaume VIENNOIS à Mme Corinne TONDUF.
- Mme Célia BOIRON à M. Eric CORREIA.
- M. Michel SAUVAGE à M. Alain CLEDIERE.
- Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à Mme Patricia GODARD.

M. Éric CORREIA propose la candidature de M. Christophe MOUTAUD.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	53
---	----

Nombre de bulletins blancs :	19
Nombre de bulletins nuls :	5
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	29
Majorité absolue	15
A obtenu M. Christophe MOUTAUD :	Vingt-neuf voix 29

**Monsieur Christophe MOUTAUD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé quinzième Vice-Président chargé de « la mutualisation et des travaux » et a été immédiatement installé.**

Arrivée de Mme Marie-France DALOT et départ de M. Thierry DUBOSCLARD qui donne pouvoir à M. Jacques VELGHE.

ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE (DELIBERATION N°157/20)

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à l'élection d'un nouveau membre du Bureau communautaire.

ELECTION DU 4<sup>ème</sup> DELEGUE EN CHARGE DU « TRANSPORT URBAIN » AUPRES DU 5<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT EN CHARGE DES TRANSPORTS ET DES MOBILITES

Il est procédé à l'élection du 4<sup>ème</sup> Délégué en charge du suivi du « Transport urbain » auprès du 5<sup>ème</sup> Vice-Président en charge des « Transports et des Mobilités ».

Il est rappelé les procurations de vote suivantes :

- M. Christophe LAVAUD à Mme Céline BOUVIER.
- M. Thierry DUBOSCLARD à M. Jacques VELGHE.
- M. Thierry BAILLIET à Mme Marie-Françoise FOURNIER.
- Mme Olivia BOULANGER à M. Christophe MOUTAUD.
- M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER.
- Mme Marie COMBEAUD à Mme Delphine BONNIN-GERMAN.
- M. Erwan GARGADENNEC à M. François VALLES.
- Mme Françoise OTT à M. Ludovic PINGAUD.
- M. Guillaume VIENNOIS à Mme Corinne TONDUF.
- Mme Célia BOIRON à M. Eric CORREIA.
- M. Michel SAUVAGE à M. Alain CLEDIERE.
- Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à Mme Patricia GODARD.

M. Éric CORREIA propose la candidature de M. François VALLES.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	54
Nombre de bulletins blancs :	21
Nombre de bulletins nuls :	6

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	27
Majorité absolue	14
A obtenu M. François VALLES : Vingt-sept voix	27

**Monsieur François VALLES ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamé 4ème Délégué en charge du suivi du « Transport urbain » auprès du 5ème Vice-Président en charge des « Transports et des Mobilités » et a été immédiatement installé.**

Arrivée de Mme Marie COMBEAUD.

### **3- DIRECTION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ET LA SOCIETE GEO FRANCE FINANCES POUR PROMOUVOIR ET VALORISER LES ECONOMIES D'ENERGIE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE) (DELIBERATION N°158/20)

Rapporteur : M. Pierre AUGER

*Pour rappel, cette délibération a été présentée au Conseil Communautaire du 24 septembre dernier et retirée à la demande d'un élu communautaire. En vertu de nouveaux éléments communiqués par la société GEO PLC, elle est à nouveau présentée devant l'assemblée délibérante.*

Le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) constitue l'un des principaux instruments de maîtrise de la demande énergétique. Il repose sur une obligation de réalisation d'économie d'énergie, imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs d'énergie (les obligés).

Il s'agit :

- des fournisseurs d'électricité, de gaz, de fioul domestique, de chaleur et de froid, dont les ventes dépassent un seuil minimum ;
- des distributeurs de carburant dont les ventes dépassent un certain seuil.

Pour respecter cette obligation, trois voies s'offrent aux obligés :

- Ils peuvent tout d'abord inciter les consommateurs à investir dans des équipements économes en énergie et obtenir en échange des CEE.
- Ils peuvent aussi faire appel au marché et y acheter des CEE.
- Ils peuvent également investir financièrement dans des programmes éligibles et recevoir en contrepartie des CEE.

L'une des solutions pour les obligés est la réalisation de travaux de rénovation énergétique spécifiques sur le bâti.

Par délibération n°183/17 du 9 novembre 2017, un des programmes de ce dispositif (« CEE-TEPCV ») a été utilisé de 2017 à 2019 par l'Agglomération, dans le cadre d'un partenariat avec la société GEO PLC. Il a permis la réalisation de travaux d'économie d'énergie sur le patrimoine public de 14 communes. En tout, ce sont 1 305 000€ qui ont bénéficié au territoire par ce mécanisme.

Ce programme exceptionnel, finançant certaines fois plus de 100% des travaux, a été ouvert à l'Agglomération grâce à notre label TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte).

Une telle opération n'a pas vocation à se reproduire.

Cependant, le mécanisme des CEE, lui, est pérenne. Il est moins rémunérateur que l'opération initiale mais permet tout de même de financer une partie des travaux d'économie d'énergie que l'Agglomération et les communes membres réalisent sur leur patrimoine.

La société GEO PLC qui nous a accompagnés depuis 2017 propose de continuer jusqu'à fin 2021. Dans le but de nous inciter à réaliser des économies d'énergie et à travers une convention de partenariat (cf. annexe) GEO PLC s'engage à :

- conseiller les collectivités qui réalisent des travaux qui rentrent dans le cadre fixé par l'Etat (Agglomération ou communes membres),
- monter leurs dossiers de demande de CEE,
- leur verser une prime fixée au tarif de 6 100€/GWhcumac (unité créée par l'Etat pour le mécanisme des CEE) pour tous les travaux éligibles.

Cette convention n'est pas exclusive et chacun reste donc libre d'accepter, le cas échéant, une meilleure proposition issue d'un des concurrents de la société GEO PLC. Elle est une garantie pour l'Agglomération et ses communes membres de pouvoir valoriser leurs travaux d'économie d'énergie au tarif négocié, jusqu'à fin 2021.

La convention négociée avec la société GEO PLC est ouverte à toutes les personnes morales du territoire. Ainsi les mêmes tarifs et conditions (y compris l'accompagnement par GEO PLC) peuvent être offerts à toute entreprise, association ou personne morale du territoire. Le rôle de l'Agglomération serait alors limité à une mise en relation.

Afin de poursuivre le travail avec ce partenaire pour inciter les personnes morales privées du territoire à engager des travaux de rénovation énergétique, **après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à la majorité absolue des voix,**

**16 votes contre : Mme Sabine ADRIEN, Mme Sylvie BOURDIER (2 voix avec le pouvoir de M. BRUNATI), Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Marie-Françoise FOURNIER (2 voix avec le pouvoir de M. Thierry BAILLIET), M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD (2 voix avec le pouvoir de Mme Olivia BOULANGER), M. Ludovic PINGAUD (2 voix avec le pouvoir de Mme Françoise OTT), Mme Corinne TONDUF (2 voix avec le pouvoir de M. Guillaume VIENNOIS), Mme Véronique VADIC, M. François V ALLES (2 voix avec le pouvoir de M. Erwan GARGADENNEC).**

**décident :**

- **d'approuver la convention avec la société Géo France Finances pour promouvoir et valoriser les économies d'énergie dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE),**
- **d'autoriser M. le Président à signer la convention annexée,**
- **d'autoriser M. le Président à valoriser tous les travaux d'économie d'énergie que l'Agglomération ou ses communes membres pourraient faire, via ce partenariat,**
- **d'autoriser M. le Président à effectuer toutes les démarches afférentes à ce dossier.**

**Nota :** suite à la demande de Mme FOURNIER, l'Agglomération demande à GEO PLC de la tenir informée des procédures judiciaires en cours à son encontre, notamment les recours fiscaux n°19 03 686 de la Cour d'Appel de Rennes (15/01/20).



#### **4- DIRECTION DEVELOPPEMENT LOCAL COLLABORATIF**

##### REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AUPRES DU COMITE UNIQUE DE CONCERTATION « LEADER » (DELIBERATION N°159/20)

Rapporteur : M. le Président

Lors de la séance du 24 juillet 2020, le Conseil Communautaire a désigné les représentants suivants au sein du Comité Unique de Concertation du GAL :

COMITE UNIQUE DE CONCERTATION « LEADER »	TITULAIRES	SUPPLEANTS
	- M. Eric CORREIA - M. Patrick ROUGEOT - M. Philippe PONSARD - M. François BARNAUD - M. Erwan GARGADENNEC - M. Pierre AUGER	- M. François VALLES - Mme Annie ZAPATA - Mme Viviane DUPEUX - Mme Olivia BOULANGER - M. Jean-Luc MARTIAL - M. Jean-Luc BARBAIRE

Pour le programme Leader, il a été demandé que les membres du collège des personnes publiques et du collège des personnes privées fonctionnent par binôme formel dans le cadre de la procédure « Leader ». Le titulaire, s'il n'est pas disponible pour la réunion, a l'obligation de prévenir son suppléant. C'est une conséquence de l'obligation du « double quorum » propre à « Leader ». Le premier quorum doit représenter au moins la moitié des membres des 2 collèges, public et privé, du Comité Unique de concertation ayant voie délibérante. Pour le deuxième quorum, au moins 50% des membres votant lors de la séance du Comité doivent appartenir au collège privé. Ce principe incontournable Leader permet ainsi aux membres privés du GAL d'être toujours majoritaires ou égalitaires face aux élus.

Il est proposé de conserver les mêmes représentants titulaires et suppléants mais de modifier l'ordre d'affectation pour chaque binôme titulaire/suppléant comme suit :

COMITE UNIQUE DE CONCERTATION « LEADER »	TITULAIRES	SUPPLEANTS
	- M. Eric CORREIA - Mme Annie ZAPATA - M. Philippe PONSARD - M. François BARNAUD - M. Erwan GARGADENNEC - M. Pierre AUGER	- M. Jean-Luc MARTIAL - M. Patrick ROUGEOT - Mme Viviane DUPEUX - Mme Olivia BOULANGER - M. François VALLES - M. Jean-Luc BARBAIRE

*Il est rappelé que l'élection des délégués des EPCI à fiscalité propre à des organismes extérieurs se déroule en principe à bulletin secret, conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT. Toutefois, en application de ce même article, le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de procéder au scrutin public pour ces désignations.*

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :**

- **de redésigner, sans recourir au scrutin secret sous forme de binôme titulaire et suppléant, les représentants de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret auprès du Comité Unique de Concertation du GAL, comme indiqué dans le tableau ci-dessus,**
- **d'autoriser M. le Président à signer tous les actes liés à ce dossier.**

## **5- DIRECTION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### AVENANT AU CONTRAT BOOST'TER (DELIBERATION N°160/20)

Rapporteur : M. François BARNAUD

Le contrat Boost'Ter, initié par le Département et adopté par le Conseil Communautaire fin octobre 2019, a vocation à financer des politiques publiques partagées sur le territoire.

Pour rappel, ce contrat, conclu pour une durée de cinq ans, repose sur deux chantiers et une mesure pilote :

- Chantier n°1 : contribuer à organiser l'aménagement urbain et les espaces publics sur le territoire
- Chantier n°2 : la culture, levier de développement local et d'attractivité du territoire
- Mesure pilote : création d'une entreprise à but d'emploi dans le cadre de l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur Longue Durée ».

Suite à la crise sanitaire engendrée par la pandémie de COVID-19, le Département a souhaité compléter cet appui aux contrats Boost'TER, via un avenant spécifique, proposé à tous les EPCI, pour développer des aides de proximité.

Au total, le Département mobilise 1,5 M€ correspondant à 10 €/hab pour l'ensemble du territoire. **Au niveau de l'Agglomération du Grand Guéret, cette enveloppe représente 290 660 €** (sur la base des données INSEE 2016).

Pour la mise en œuvre et le suivi de cet avenant Boost'TER spécifique, c'est l'agence départementale d'attractivité et d'aménagement de la Creuse « A2.3 », qui a été diligentée auprès des EPCI. Le délai d'exécution de cet avenant est fixé au 31 mars 2021.

Au regard des observations et échanges obtenus auprès des différents acteurs et professionnels durant la période de confinement, cette enveloppe pourrait abonder deux axes prioritaires de développement, à destination des entreprises :

- **Aide à l'adaptation de l'activité post-covid 19** : soutenir la diversification, la mutualisation et l'accroissement éventuel menés par les entreprises, tous secteurs d'activités confondus. Les démarches de transformation numérique faisant partie intégrante de ces mesures d'adaptation.
- **Appui à l'attractivité touristique** : soutenir les investissements pour la mise aux normes et la modernisation des hôtels, cafés et restaurants, notamment dans le cadre de la mise en place des gestes barrières.

***Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :***

- ***de valider les grandes orientations d'aides à mettre en œuvre dans le cadre de cette enveloppe complémentaire ;***
- ***de déléguer la formalisation, la mise en œuvre et le suivi de ces aides à la Commission Economie et Enseignement Supérieur ;***
- ***d'autoriser M. le Président à signer cet avenant.***

## **6- DIRECTION INGENIERIE TECHNIQUE –RESSOURCES NATURELLES**

COMPETENCES « EAU POTABLE » ET « ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES » :  
DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET  
AUPRES DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX AUXQUELS ELLE ADHERE (DELIBERATION  
N°161/20)

Rapporteur : M. Jacques VELGHE

Vu l'article L 5216-7 IV du Code Général des Collectivités Territoriales,

***Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à la majorité absolue des voix,***

**2 Votes contre : M. Alain MOREAU, M. Michel PASTY.**

**Abstentions : Mme Sylvie BOURDIER (2 voix avec le pouvoir de M. BRUNATI).**

**décident :**

- ***de demander à Mme la Préfète d'autoriser la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret à se retirer au 1<sup>er</sup> janvier 2021, des syndicats intercommunaux suivants, pour l'exercice des compétences « eau potable » et/ou « assainissement des eaux usées »: Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée de la Creuse, Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de La Saunière, Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Ardour, Syndicat mixte Evolis 23,***
- ***de demander à Mme la Préfète de réunir la Commission Départementale de Coopération Intercommunale,***
- ***d'autoriser M. le Président à engager les démarches auprès des syndicats pour déterminer les conditions financières et patrimoniales liées à cette demande de retrait,***
- ***d'autoriser M. le Président à signer tous les actes liés à ce dossier.***

## **7- DIRECTION SPORT TOURISME**

PARC ANIMALIER DES MONTS DE GUERET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA  
SOCIETE CEZAM NOUVELLE-AQUITAINE (DELIBERATION N°162/20)

Rapporteur : M. Bernard LEFEVRE

***Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :***

- ***d'autoriser le renouvellement de la convention de partenariat avec la société « CEZAM Nouvelle-Aquitaine » ;***
- ***d'autoriser M. le Président à signer la convention de partenariat 2020 ;***
- ***d'autoriser M. le Président à signer les conventions de partenariats pour les autres années à venir avec la société « CEZAM Nouvelle-Aquitaine » dans la mesure où elles seront identiques au cadre du projet de convention joint en annexe.***

## **8- FINANCES**

### INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DES DELEGUES, SUITE A LA MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU (DELIBERATION N°163/20)

Rapporteur : M. Eric BODEAU

**Suite à la modification de la composition du Bureau, précédemment adoptée par l'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident de réviser les délibérations relatives aux indemnités de fonction comme suit :**

- **Président : 90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (inchangé).**
- **1<sup>er</sup> Vice-Président : 33 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (inchangé).**
- **2<sup>ème</sup> Vice-Président et suivants : 20,57 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (suppression de la mention « du 2<sup>ème</sup> au 14<sup>ème</sup> », laquelle n'aurait pas permis au 15<sup>ème</sup> Vice-Président de percevoir une indemnité de fonction).**
- **Délégués ayant reçu une délégation de fonction : 10,29 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (inchangé).**
- **Conservation du caractère rétroactif.**

La séance est close à 19h30.

Vu pour être affiché, le 16 octobre 2020, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé les Membres présents  
Pour Extrait Conforme  
Le Président

Eric CORREIA